

N° 92

Rapport MAI 20 21

The May Issue available in **English** inside

1155

Protestations

19

**Suicides et tentatives
de suicide**

596

Migrant(te)s

Discrimination fondée sur le genre dans l'emploi

Rihab Mabrouki

Introduction

La récente rencontre du Président du gouvernement avec le Président de la République n'a pas eu d'impact significatif sur le climat politique général et n'a pas atténué, même relativement, l'ampleur de la rupture et le manque de coordination sans précédent entre les deux chefs au pouvoir et que le pays a été contraint de supporter et de gérer pendant plus de huit mois... Face à la faiblesse, à la confusion de l'État, à la tendance persistante à l'improvisation et au chaos dans la prise de décision et à l'absence de toute vision claire pour faire face ou atténuer l'impact des répercussions de la propagation du virus Covid 19, l'ampleur de la crise résultant de la pandémie sanitaire s'est approfondie pour inclure des franges de la population plus larges et ses expressions sont devenues plus sévères et violentes au cours du mois de Mai 2021. Son titre le plus marquant était la rébellion et la désobéissance aux décisions et mesures annoncées par le gouvernement au cours de la semaine de Aid El-Fitr, quand les commerçants, travailleurs dans les cafés et restaurants, et même les citoyens ont refusé de respecter le confinement total ou le calendrier de l'interdiction de la circulation pour forcer le président du gouvernement à sortir à nouveau et à modifier ses décisions.

Politiquement, nous vivons toujours sous l'impact d'un climat politique tendu, qui s'est traduit par une perte de confiance dans tous les responsables politiques, quelle que soit leur position et a creusé l'écart entre le citoyen tunisien, ses attentes, ses besoins et problèmes et les intérêts des politiciens, les rivalités et les calculs étroits.

Quant à la situation sanitaire, à ce jour, le gouvernement tunisien n'a pas présenté de stratégie claire dans sa lutte contre la propagation du nouveau virus Corona, ni pour les campagnes de vaccination, qui sont encore en deçà des attentes. Cette situation fait qu'un nombre de régions – les plus défavorisées - ont connu un taux de propagation de l'infection très élevé (50% des analyses réalisées à Kairouan sont positives) et des taux de mortalité élevés (6,5% des infectés). De plus, face aux déficiences dont les établissements hospitaliers souffrent, la crise financière étouffante et le manque d'équipements et d'encadrements médicaux et paramédicaux, les spécialistes s'attendent à une suite sera plus difficile si le gouvernement n'oriente pas son soutien financier et son attention vers la situation sanitaire.

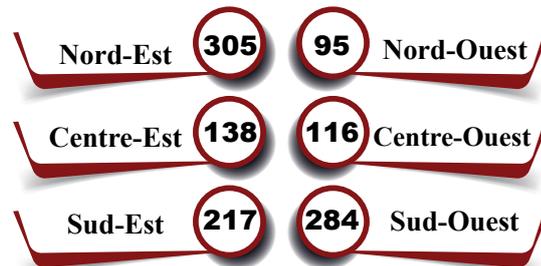
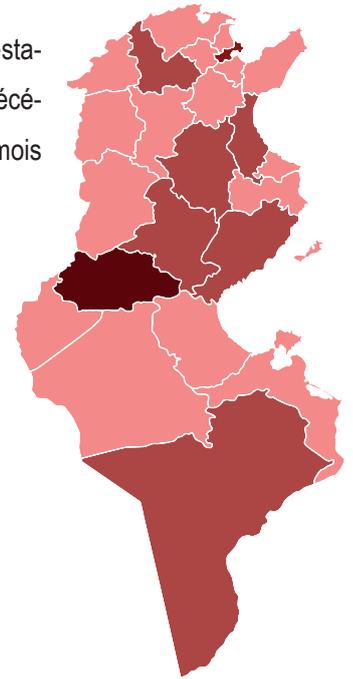
Quant à l'aspect économique et social, indissociable, la mauvaise gestion des finances publiques, le retard dans le paiement des frais de fonctionnement et des salaires... et la tendance du gouvernement à augmenter les prix des matières premières avec l'enclenchement d'un retrait partiel des subventions, ont été les éléments du coup de grâce porté à une large catégorie de Tunisiens. Le problème de la paupérisation ne se pose plus uniquement aux groupes sociaux précaires ou aux familles nécessiteuses, mais la profondeur de la crise a inclus les salariés, les retraités et la classe moyenne de la société tunisienne considérés comme une soupape de sécurité sociale.

Ce sont les mêmes éléments qui sont retenus pour construire notre vision prospective au sein de l'Observatoire Social Tunisien du Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux et qui nous rend presque certains que durant la période à venir, il y aura aussi bien une nouvelle vague de mouvements de contestation sociale, l'émergence de mouvements liés à la soif et au problème d'approvisionnement en eau potable, mais aussi seront un cadre général et un climat politique, sanitaire, économique et sociale qui agiront comme répulsifs pour la jeunesse tunisienne et seront une motivation pour son départ et la quête d'une meilleure alternative, que ce soit par la migration non-règlementaire ou dans un cadre règlementaire par la fuite des cerveaux et des cadres.

Les actions de protestations durant le mois de Mai 2021

Le mois de Mai, à son tour, a connu une évolution notable du volume des mouvements de protestation et des revendications sociales, le résultat ayant bondi d'environ 25 % par rapport au mois précédent, de sorte que le nombre de protestations est passé de 841 mouvements au cours du mois d'Avril 2021 à 1155 mouvements durant le mois de Mai 2021.

MAI 2020 516
MAI 2021 1155

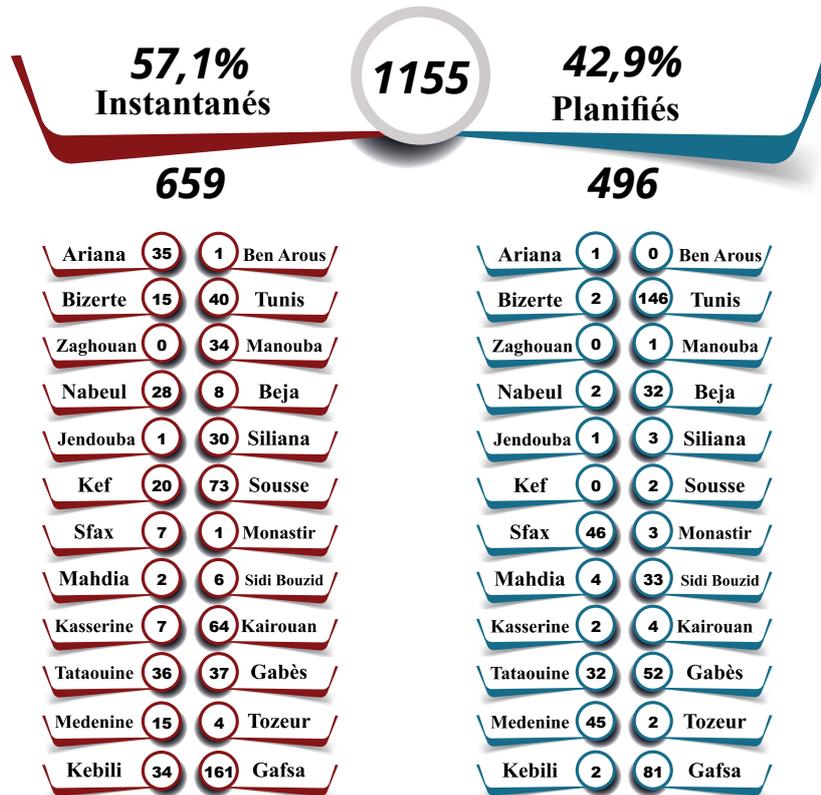


Relativement durant le mois de Mai et contrairement aux mois précédents, la répartition des mouvements de protestation au niveau national a été caractérisée, pour ainsi dire, par une sorte d'« équité » car le volume des protestations a été presque égal entre les régions de l'Est et les régions de l'Ouest de la carte. Et ce, selon le constat de l'équipe de l'Observatoire Social Tunisien, peut être expliqué par le fait que tous les tunisiens partagent aujourd'hui les mêmes problèmes et préoccupations. La précarité économique, les problèmes sanitaires ou sociaux ou les défauts en infrastructures ne sont plus la particularité des régions Ouest du pays.

La cartographie des manifestations n'a pas beaucoup changé fondamentalement au cours du mois de Mai 2021, car le gouvernorat de Gafsa occupe toujours la première place dans le classement des régions les plus protestataires, enregistrant 242 soit plus de 20% du total des mouvements que le mois a connu, suivi du gouvernorat de Tunis avec 186 mouvements. Du fait de la centralisation de décision et que la capitale soit le siège de la souveraineté a contraint la plupart des mouvements à s'y déplacer dans le cadre du processus de pression et d'escalade dans la réalisation de leurs revendications. Quant à la troisième place, c'est le gouvernorat de Gabès qui s'y est positionné avec 89 mouvements, suivi du gouvernorat de Sousse avec 75 mouvements et qui a constitué un nouvel acteur qui n'a pas connu le même niveau de mouvements et de protestations les années précédentes. La cinquième place est partagé à parts égales entre les gouvernorats de Kairouan et Tataouine avec 68 mouvements de protestation.

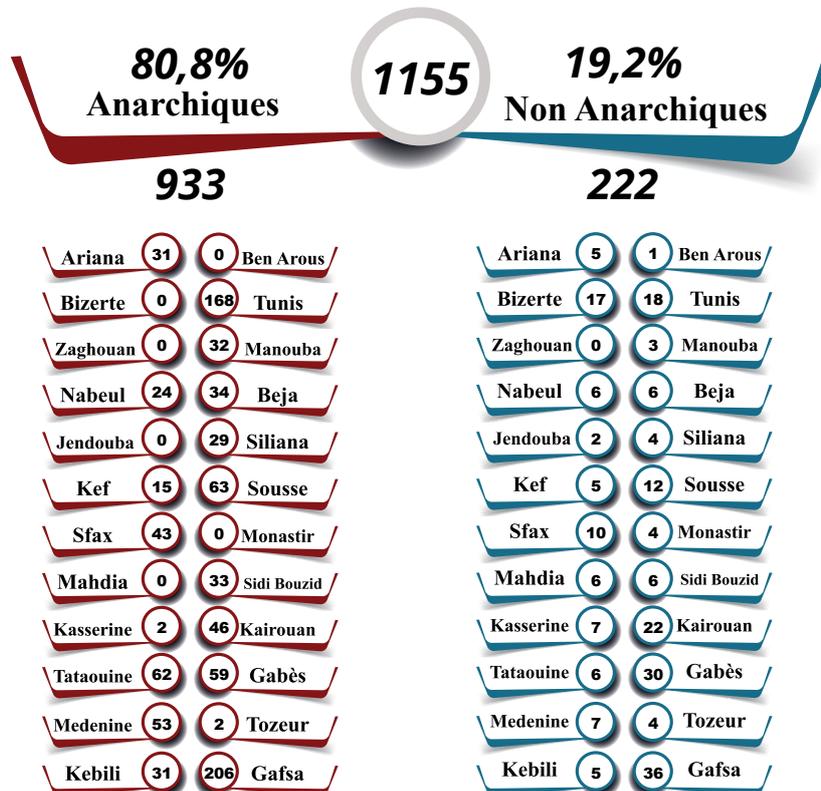
1155



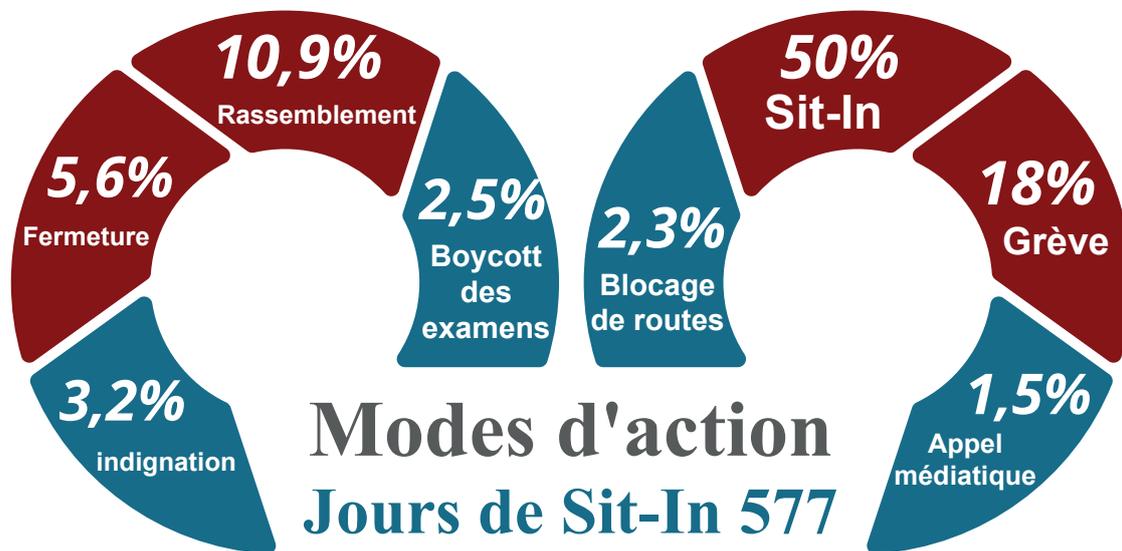


Les acteurs sociaux ont partagé leurs mouvements de protestation durant ce mois de Mai 2021 entre la protestation organisée avec environ 496 mouvements et la protestation instantanée et qui a été dans les limites des 659 mouvements de protestation.

Globalement, les citoyens ont protesté dans une tendance d'escalade des manifestations anarchiques, puisque 933 mouvements anarchiques ont été enregistrés au cours du mois de Mai 2021, contre 222 manifestations non anarchiques.

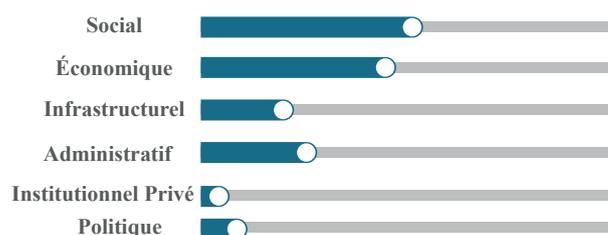


De manière générale, la majorité des mouvements ont été sous forme de sit-in vu que ce mois de Mai 2021 a enregistré environ 577 jours de sit-in, mécanisme qui semblait être adopté par les acteurs sociaux en raison de sa dimension organisationnelle et de la forte pression qu'il exerce sur les parties officielles et sa permanence qui pousse à forcer les institutions de l'Etat à interagir avec les revendications levées.

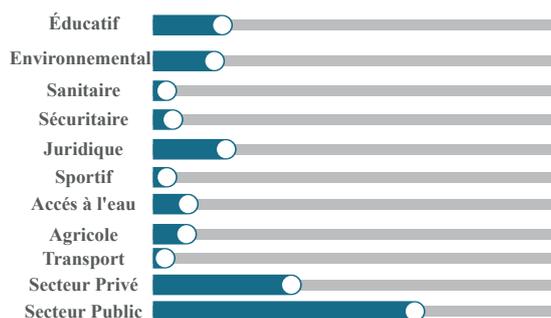


Comme les mois précédents, les mouvements dans leur ensemble ont pris une dimension économique et sociale puisque plus de la moitié (55%) des mouvements de protestation en Mai 2021 ont porté des revendications sociales ou économiques visant principalement des secteurs publics (45%), contre seulement 15% pour les secteurs privés. Le reste des revendications se sont orientées de manière équivalente entre le secteur environnemental, juridique (10%), le secteur éducatif (7%), le secteur de la santé (8%) et le droit à l'eau (6%).

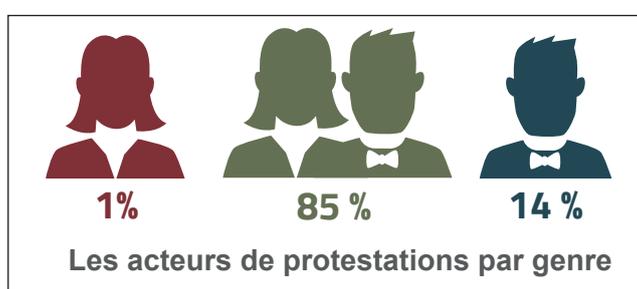
| Typologie | Pourcentage |
|----------------------|-------------|
| Social | 42% |
| Économique | 32% |
| Infrastructurel | 11% |
| Administratif | 12% |
| Institutionnel Privé | 3% |
| Politique | 4% |



| Secteur | Pourcentage |
|-----------------|-------------|
| Éducatif | 9% |
| Environnemental | 6% |
| Sanitaire | 2% |
| Sécuritaire | 2% |
| Juridique | 9% |
| Sportif | 1% |
| Accès à l'eau | 3% |
| Agricole | 3% |
| Transport | 1% |
| Secteur Privé | 18% |
| Secteur Public | 51% |



La lecture genre des acteurs sociaux au cours du mois de Mai 2021 a révélé que la majorité des mouvements sociaux et contestataires ont été sous une forme mixte entre femmes et hommes, ils ont représenté 85% du volume total des mouvements. Les hommes n'ont plus l'exclusivité de l'espace public et des mouvements de protestation. La veille de l'équipe de l'Observatoire Social Tunisien a confirmé que les femmes ont investi les premières lignes des différents mouvements de protestation réclamant l'emploi, les droits professionnels, les services de santé, la précarité des transports, la soif, les fluctuations dans l'approvisionnement en eau potable, voire les mouvements environnementaux et les mouvements du secteur agricole. Elles sont parvenues même à s'imposer dans une responsabilité égale avec les hommes en tant que porte-parole et représentants des mouvements. Elles se sont assises aux tables de négociation et ont entamé des grèves de la faim, des sit-ins, des marches et la guerre des nerfs face à l'indifférence et le manque d'interaction de l'autorité officielle. Cette ascension est venue de manière progressive s'accompagnant d'une observation et d'un apprentissage des femmes quand elles ont constaté une priorisation de ceux qui sont présents physiquement au front et aux tables de négociation.



Les espaces de travail et les institutions administratives et éducatives ont représenté les premiers cadres qui ont connu les mouvements de protestation relevés au cours du mois de Mai 2021, suivi de l'espace public comme des routes et l'espace virtuel - invisible -. Ils sont suivis des sièges de production et du siège des municipalités et des gouvernorats.

| Les espaces de protestation | |
|-----------------------------|------|
| Espaces de Travail | 27 % |
| Routes | 13 % |
| Siège du Gouvernorat | 10 % |
| Institutions éducatives | 9 % |
| Sièges des Délégations | 7 % |
| Sièges des municipalités | 7 % |
| Bâtiments publics | 6 % |
| Siège de product | 6 % |
| Sièges des ministères | 6 % |
| CPG | 6 % |

| Les acteurs sociaux initiateurs des mouvements | |
|--|------|
| Employés | 24 % |
| Chômeurs | 12 % |
| Travailleurs | 12 % |
| autres citoyens | 12 % |
| Jeunes | 10 % |
| Habitants | 8 % |
| Médecins | 7 % |
| Diplômés chômeurs | 7 % |
| Étudiants | 6 % |
| Commerçants | 5 % |

La migration non-réglementaire

Comparatifs des données durant la même période 2018-2019-2020-2021



Le mois de Mai 2021 a vu la deuxième visite de la Ministre italienne des Affaires Etrangères, accompagnée du Commissaire Européen aux Affaires Intérieures, en Tunisie, au cours de laquelle elle a rencontré le président de la République et le président du gouvernement, en plus des réunions techniques des responsables des deux pays. Si, comme à l'accoutumée, la position tunisienne était caractérisée par la généralité et la volonté de coopérer et de répéter les mêmes phrases et positions précédentes sans réel impact. La position européenne s'est précisée avec l'annonce par la Ministre italienne de l'Intérieur de l'ouverture d'une ligne directe de coopération dans le domaine de l'interception des voiliers et de l'identification des identités des migrants en situation non-réglementaire. La visite s'est accompagnée, comme à l'accoutumée, d'un manque de transparence du côté tunisien, notamment l'annonce des résultats des réunions techniques entre les délégations des deux pays. Les résultats de la visite ont commencé à apparaître au cours de ce mois à travers les chiffres liés à la prévention des traversées et à l'interception des migrants, car le nombre de traversées interceptées a atteint 303 en cinq mois, soit une augmentation de 158% par rapport à la même période en 2020 et une augmentation de 388 % par rapport à la même période en 2019.

Le nombres de migrants interceptés a été de 5514 au cours des cinq premiers mois de 2021, soit une augmentation de 133 % par rapport à la même période en 2020 et une augmentation de plus de 500 % par rapport à 2019.

Le mois de Mai et la période suivant la visite de Lamorgese ont vu un accroissement des interceptions, puisque 95 traversées ont été contrecarrées au cours du mois de Mai 2021 et 2487 migrants ont été empêchés d'atteindre la côte italienne.

Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux a suivi les opérations d'interception ou de sauvetage de l'armée de mer à 5 reprises au cours de ce mois de Mai en dehors des eaux territoriales tunisiennes avec ce qu'ils ont appelé dans certains communiqués (selon les rapports du Ministère de la Défense Nationale) des opérations de coordination avec « les centres de recherche et de coordination des secours à Rome ou à Malte » ou « l'engagement de l'Etat Tunisien dans le sauvetage des vies humaines en mer ». Ces processus soulèvent à nouveau la question de savoir qui prend la décision d'interception. Il est utile de rappeler qu'en Novembre 2020, le Ministre italien de l'Intérieur et le Ministre français de l'Intérieur ont annoncé le déploiement d'unités navales et aériennes au large des côtes tunisiennes pour surveiller les éventuels départs à partir des côtes tunisiennes. Depuis Mars 2021, des drones de l'Agence Européenne de Protection des Côtes ont lancé des vols depuis Malte pour contribuer à la surveillance de la région centrale de la Méditerranée. Toutes les données collectées sont partagées avec les autorités tunisiennes, qui effectuent les opérations d'interception sous différentes appellations.

Le 4 mai, l'armée de mer a mené ce qu'elle a appelé une opération de sauvetage d'un petit canot pneumatique transportant des migrants à 61 km de la Tunisie dans les eaux internationales. La décision politique de coopération illimitée avec les parties italienne et européenne dans la surveillance des côtes et l'interception des bateaux de migrants a montré comme si les unités de l'armée de mer attendaient des ordres de lancement de l'extérieur des frontières, c'est-à-dire après avoir reçu des données et des coordonnées relevées par la marine et les unités aériennes européennes.

LA DISTRIBUTION DES ARRIVANTS SUR LES CÔTES ITALIENNES SELON LES MOIS DURANT 2021

| | MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS | MINEURS ACCOMPAGNÉS | FEMMES | HOMMES | LES ARRIVANTS |
|----------------|-------------------------|---------------------|--------|--------|---------------|
| Janvier | 13 | 0 | 5 | 66 | 84 |
| Fevrier | 107 | 12 | 16 | 525 | 660 |
| Mars | 52 | 4 | 9 | 279 | 334 |
| Avril | 68 | 2 | 8 | 229 | 307 |
| Mai | 92 | 3 | 12 | 489 | 596 |
| Total | 322 | 21 | 50 | 1588 | 1081 |

Le mois de Mai a vu l'arrivée de 596 migrants non-réglementaires sur les côtes italiennes, portant le nombre d'arrivées depuis le début de l'année à 1981 migrants. La nationalité tunisienne passe au second rang avec 14% du nombre total d'arrivées en Italie depuis le début de l'année 2021 dont le nombre s'élève à 14 768 migrants. Globalement, le début de cette année a vu une diminution du nombre de familles et du nombre d'arrivées de femmes sur les côtes italiennes en raison de facteurs climatiques non-appropriés.

Les opérations interceptées par région

| | Jendouba | Bizerte | Tunis | Nabeul | Sousse | Monastir | Mahdia | Sfax | Gabes | Médenine |
|----------------|----------|---------|-------|--------|--------|----------|--------|--------|-------|----------|
| Janvier | * | 5,8% | 17,6% | 11,7% | 5,8% | * | 17,6% | 41,1% | * | * |
| Fevrier | * | 3,3% | 13,3% | 18,3% | 5% | 6,6% | 25% | 26,6% | 1,6% | 3,3% |
| Mars | * | * | 5,1% | 20,51% | 7,6% | 2,5% | 12,8% | 52,2% | * | * |
| Avril | * | 3% | 15,1% | 12,12% | 6% | 9% | * | 51,5% | * | 3% |
| Mai | * | 3,15% | 8,42% | 7,21% | 2,1% | 11,57% | 13,68% | 44,21% | * | 9,45% |
| Moyenne | * | 1,89% | 11,9% | 13,96% | 5,3% | 5,93% | 13,18% | 43,12% | 0,32% | 3,15% |

Les traversées interceptées sont encore majoritairement concentrées dans la région de Sfax, atteignant 44,21% en Mai 2021, suivie de Mahdia avec 13,68% puis de Médenine avec 9,45%. Il est clair que le système de trafic de migrants dans la région de Sfax fonctionne confortablement, considérant que le travail des sécuritaires se concentre uniquement sur l'interception, sans cibler et démanteler ces réseaux.

Les migrants selon les nationalités

| | Non Tunisien(ne)s | Tunisien(ne)s |
|--------------|-------------------|---------------|
| Janvier | 83,2% | 16,8% |
| Fevrier | 54,9% | 45,1% |
| Mars | 53,3% | 46,6% |
| Avril | 53,2% | 46,8% |
| Mai | 59,6% | 40,4% |
| Total | 60,86% | 39,14% |

Les migrants de nationalités non tunisiennes restent en tête du pourcentage de ceux qui ont été interceptés, atteignant 59,6% au cours du mois de Mai 2021 en raison de divers facteurs. Là où la crise économique et sociale en Tunisie affecte les groupes les plus vulnérables, en particulier les parmi les migrants. En effet, le désespoir et l'incertitude quant à l'avenir en plus de l'aggravation des violations qui affectent ce groupe deviennent les facteurs majeurs de conduite vers le rêve de la migration.

| | Maritime | Terrestre |
|--------------|---------------|---------------|
| Janvier | 23,5% | 76,5% |
| Fevrier | 70% | 30% |
| Mars | 17,9% | 82,1% |
| Avril | 30,3% | 69,7% |
| Mai | 31,6% | 88,4% |
| Total | 34,36% | 65,34% |

Les opérations d'interception continuent d'être basées sur l'effort de renseignement et la surveillance intensive aux entrées des villes et villages côtiers. Ainsi, le pourcentage des opérations d'interception avant d'atteindre la plage de départ est de 68,4% durant le mois de Mai 2021.

Nombre des Victimes et des disparus

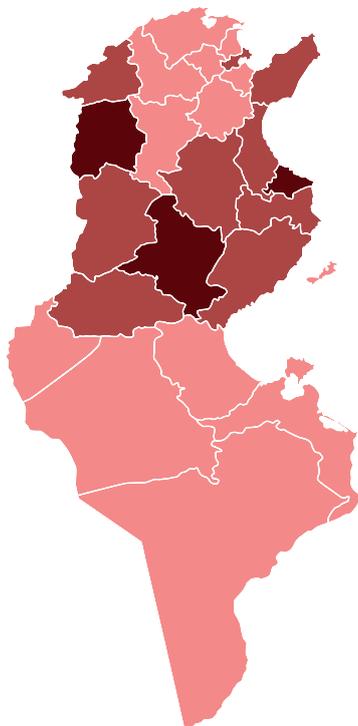
| | |
|--------------|------------|
| Janvier | 4 |
| Fevrier | 50 |
| Mars | 39 |
| Avril | 41 |
| Mai | 81 |
| Total | 215 |

Les opérations de recherche et de sauvetage n'ont pas fait partie des préoccupations lors des pourparlers tunisiens et italiens, conformément à l'approche européenne, qui ne donne la priorité qu'à empêcher l'accès à ses côtes quel qu'en soit le coût humanitaire. La politique de fermeture des frontières et le refus des pays européens d'assumer leurs devoirs juridiques et humanitaires de contribuer aux opérations de recherche et de sauvetage ont transformé les côtes humanitaires en une partie importante de cette tragédie humaine. Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux a relevé 215 morts et disparus depuis le début de l'année 2021 sur les côtes tunisiennes ou les eaux territoriales.

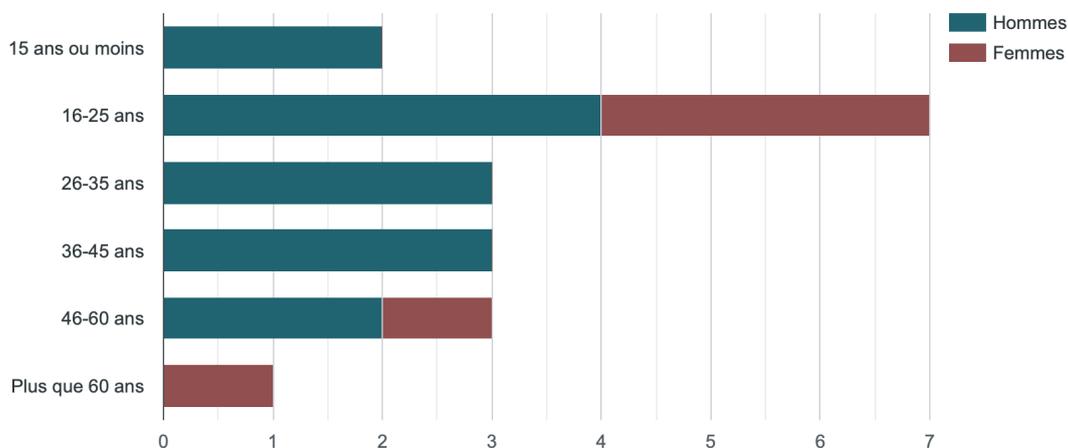
Ce nombre ne vient pas seulement des opérations de traversée en partance de la Tunisie mais aussi celles qui partent des côtes libyennes et se retrouvent comme corps flottants sur nos côtes.

Les suicides et tentatives de suicide

Le mois de Mai 2021 a enregistré une augmentation des actes de suicide et de tentative de suicide avec 19 personnes relevées dont 14 hommes et 5 femmes.

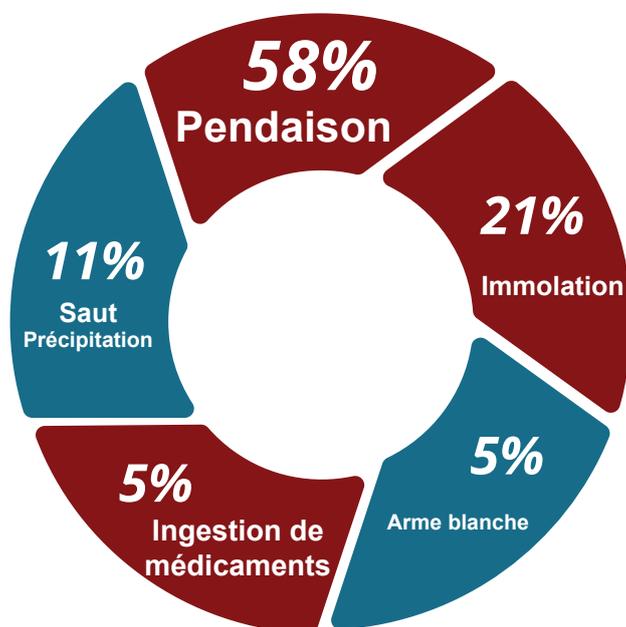


Les suicides et les tentatives de suicide chez le genre féminin ont touché deux catégories. La première a concerné le groupe d'âge entre 16 et 25 ans et les victimes ont été deux filles de 17 ans par immolation, comme moyen de tentative de suicide, Une jeune de 21 ans par pendaison. La deuxième catégorie touchée est celle d'une soixantenaire qui a mis fin à ses jours par précipitation.



| | 15 ans ou moins | 16-25 ans | 26-35 ans | 36-45 ans | 46-60 ans | Plus que 60 ans |
|--------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------|
| Hommes | 2 | 4 | 3 | 3 | 2 | 0 |
| Femmes | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| TOTAL | 2 | 7 | 3 | 3 | 3 | 1 |

Quant au genre masculin le fait et la problématique du suicide a touché presque toutes les tranches d'âge, depuis l'enfant de 10 ans jusqu'au vieil homme de 60 ans. À l'instar des femmes, le groupe des 16-25 ans a été le plus touché par le fait suicidaire. En général, les hommes de tous âges ont adopté la pendaison comme moyen de suicide ou de tentative de suicide. Sur 14 actes, 10 ont été constatés par pendaison, un acte de suicide ou tentative de suicide par immolation, un autre par l'usage d'armes, un autre par ingestion de médicament et un dernier par saut/précipitation.



RAPPORT SUR LA VIOLENCE

Plus la crise globale que traverse le pays grandit et plus son ombre s'étend. Cette ombre se matérialise dans la violence sous ses diverses formes, qui a commencé à écraser les os des groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées et les femmes.

Cette ombre s'est élargie pour devenir une méthode officielle du gouvernement pour faire face à cette crise et c'est aussi un discours officiel entre opposants politiques et c'est également devenu un comportement collectif ancré dans la gestion comportementale par les individus du climat général ainsi que dans leurs cercles privés.

Il s'agit d'une micro-scène représentative de ce qui s'est passé durant le mois de Mai 2021, notamment pendant la fête de l'Aïd, qui a coïncidé avec une réaction hystérique des citoyens et des professionnels contre la décision du gouvernement d'imposer un confinement total pendant une semaine, et ce dans l'espoir de bloquer la courbe ascendante de la troisième vague de propagation de la pandémie de Corona :

- Aroua Troudi, un groupe de jeunes hommes et femmes l'a laissée saigner à mort après son accident de dérapage de voiture, ils étaient occupés à voler ses affaires personnelles :
- Un non-voyant de quatre-vingts ans tombe dans la bouche d'égout de l'hôpital régional de Kairouan et y passe 16 heures sans que personne ne le remarque :
- Des différends à Mencheya à Kairouan et à sidi-Bouزيد Est se terminent par des meurtres et des blessures et la saisie d'armes blanches et de fusils de chasse. Une querelle au sujet du jeu de hasard à Rouhiya, gouvernorat de Siliana s'est également transformé en une violente dispute entre deux groupes des régions de Skerna et Darraqa, au cours de laquelle un fusil de chasse a été utilisé, deux motos ont été brûlées, une personne a été blessée et 15 personnes ont été arrêtés.
- Un mari sexagénaire a frappé la tête de sa femme avec un "Chagour" la tuant après une sérieuse dispute au petit matin (s'hour).
- Une jeune femme nommée Refka Cherni a été abattue avec l'arme de service de son mari, un sécuritaire, suite à une grave dispute entre eux qui a été précédée d'une agression violente nécessitant un certificat médical de 20 jours pour l'épouse. Cette jeune femme s'est plainte auparavant auprès des services de l'ordre puis a abandonné les poursuites pour la libération de son mari, ce qui s'est réellement produit mais la dispute a repris deux jours après et elle s'est terminée avec la mort de Refka.

Ces événements ne sont qu'une partie de la scène violente vécue par le pays dans diverses régions. La violence ne s'est pas arrêtée aux réactions impulsives lors des conflits mais est devenue un moyen utilisé dans les protestations citoyennes.

Peut-être que la violente attaque contre les équipements des puits profonds à Kasserine pendant la période de l'Aïd ainsi que l'attaque du principal canal d'acheminement d'eau potable au niveau de Sbeitla sont les meilleures preuves du penchant des manifestants pour la violence et la tentative de se venger au lieu de s'engager dans des mouvements de protestation traditionnels avec lesquels les autorités n'interagissent pas au niveau local, régional et central.

Peut-être que la stabilité du taux des manifestations anarchiques de l'ordre de 80 % pendant environ un an (Mai 2020-Mai 2021) est la meilleure preuve que la violence est presque en train de devenir une scène majeure des manifestations populaires et de la gestion de ces manifestations par le gouvernement.

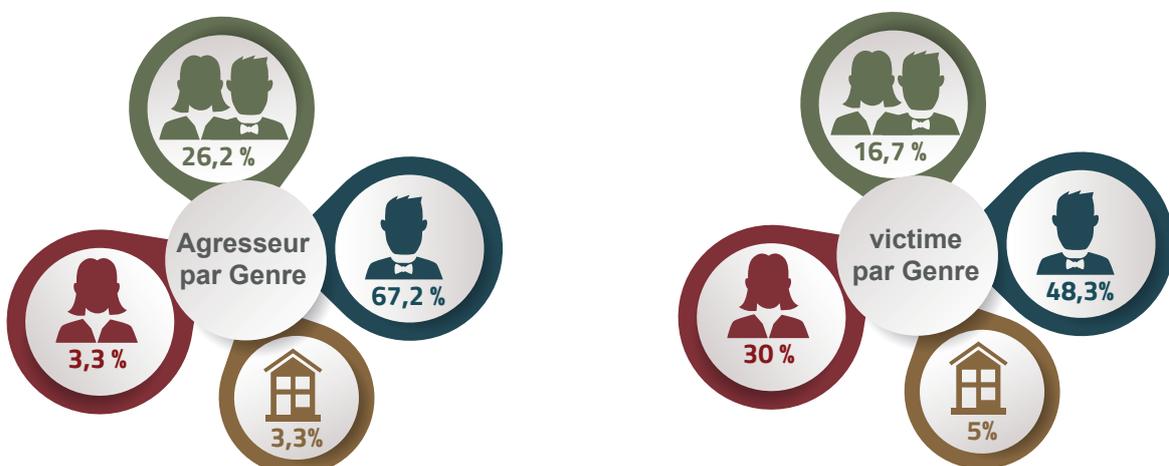
Normalisation avec violence :

Le caractère violent des manifestations est devenu apparent pendant les vacances de l'Aïd lorsque les gens ont refusé un confinement total et un état de rébellion et de violence contre l'État a émergé, soutenu par le désir de survivre après que la mort économique ne soit devenue un chemin partagé par des millions de Tunisiens à plusieurs dates avec la menace de Corona.

La période de fête est une occasion économique, comprenant la nourriture, les pâtisseries, les vêtements et les jouets pour enfants et c'est un grand marché dans lequel les vendeurs ambulants et les travailleurs marginalisés sont actifs. La fermeture de cet espace et le rétrécissement des différents domaines de vie ont incité les commerçants dans diverses régions à faire face à la décision de fermer et s'engager dans des affrontements avec les forces de sécurité (à Bizerte) afin de maintenir leurs activités. Cette rébellion est un indicateur de la désintégration et de l'effondrement de l'État, car les décisions de l'autorité n'ont plus d'impact sur la rue et les citoyens n'interagissent pas avec elle. La relation entre un acteur politique en situation de crise et un acteur social en situation rebelle ne peut être qu'une mauvaise relation et présage un mauvais scénario.

Le citoyen ne peut être tenu pour responsable de ce climat violent dans lequel il vit, ni blâmé pour les réactions impulsives car il s'agit d'une conséquence directe de l'influence du mauvais modèle politique normalisant avec la violence, empreint de haine et de méchanceté.

Le conflit politique aigu qui a atteint un niveau de violence et de normalisation du discours de haine, a créé un mauvais modèle dans la rue et a jeté les bases de la violence, de la haine et d'une culture de l'impunité. La classe politique porte seule la responsabilité morale et politique de ce climat qui menace la paix sociale.



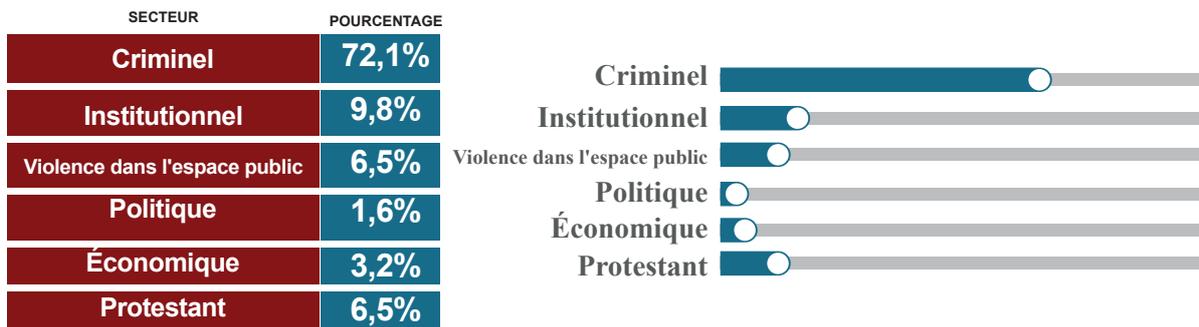
Les femmes demeurent le premier groupe de victimes de violences puisqu'elles ont représenté près de 30 % du total des victimes de violences au cours du mois de Mai 2021 et elles ont fait également partie de 48,3 % des victimes des violences commises contre les deux genres.

Par ailleurs, les hommes ont représenté environ 67 % du total des auteurs de violence tandis que les auteures du genre féminin ont représenté un total de 26,2 % des agresseurs.

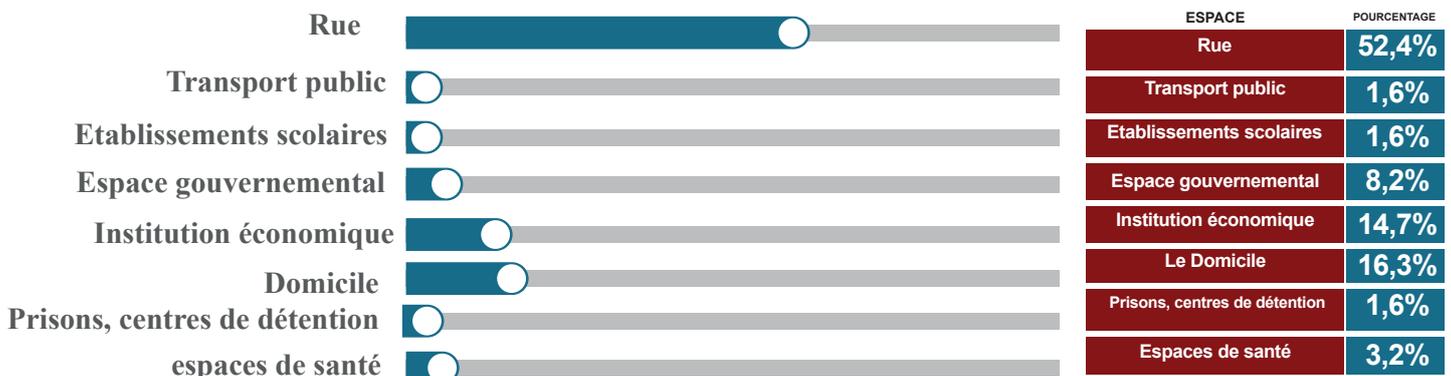


Les violences individuelles ont représenté 55,7% du total des violences observées au cours du mois de Mai 2021.

Quant aux types de violences, celles de nature criminelle ont représenté 72 % de l'ensemble des violences enregistrées au cours de ce mois de Mai, suivie des violences institutionnelles avec un taux de 9,84 % et de la violence dans l'espace public, y compris l'espace virtuel, principalement Facebook à hauteur de 6,5%.



La rue a représenté une scène majeure de violence perpétrée avec 52%, suivie par l'espace domestique - qui est censé être l'endroit le plus sûr pour tous- notamment pour les femmes, les enfants et les personnes âgées, qui sont les groupes les plus vulnérables avec 16%, les institutions de production économique avec 14,7%, les espaces gouvernementaux de 8,2% et les espaces de santé à hauteur de 3,28 %.

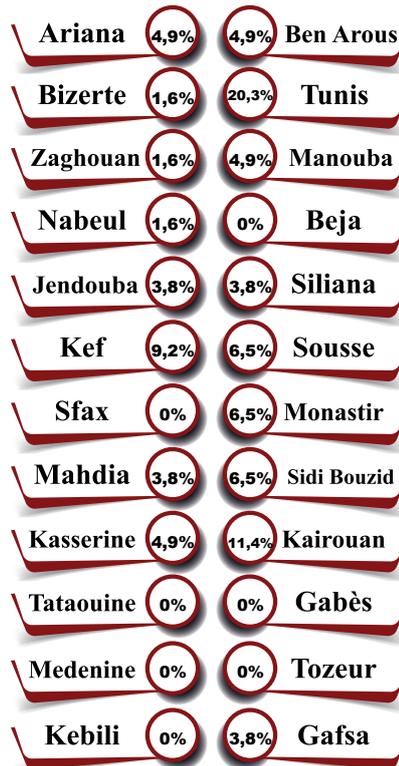


Au niveau régional, le Grand Tunis a représenté un pôle de violence de 35% du total du niveau national. Environ les deux tiers de ces violences ont été perpétrés dans la seule région de Tunis.

La région du Sahel arrive en deuxième position avec 16,8% du total national, un pourcentage réparti entre les gouvernorats de Monastir, Mahdia et Sousse.

La violence a également été très présente à Kairouan et à El Kef, avec des taux élevés de 11,4% et 9,2%, respectivement.

Les problèmes pécuniers sont la plupart du temps la cause majeure de violence au sein des foyers.



Par conséquent, la crise économique complexe que traverse le pays tout au long cette décennie de transition démocratique a commencé à créer une nouvelle atmosphère de coexistence entre les individus basée sur la violence allant jusqu'au meurtre et abus.

Conclusion

En conclusion et compte tenu des répercussions persistantes de la crise économique, sociale, psychologique et sanitaire de la propagation du nouveau virus Corona, face à la confusion de la décision politique et à l'escalade des pressions financières publiques et à la lumière de ce à quoi nous assistons de la déviance du chemin de la transition démocratique et des principes de la démocratie, Il ne fait aucun doute que nous nous dirigeons vers un chemin erroné ou ce que nous pouvons appeler comme « aller dans le sens inverse des objectifs de liberté, de dignité et de justice sociale de la révolution ». Ce paysage présage également une recrudescence des mouvements de protestation et des revendications et peut être un nouveau déclencheur d'une vague de protestations élevée et sans précédent accompagnée d'une augmentation du niveau de colère, de gronde et d'insatisfaction.

Consolidation de la dépendance matérielle et autonomisation économique des femmes Les manifestants de Gafsa préfèrent le divorce à la digestion de leurs droits économiques

Rihab Mabrouki

La discrimination fondée sur le "genre", ou discrimination fondée sur le sexe, est un terme dont les concepts et les formes apparaissent dans de nombreux contextes économiques, sociaux, politiques et culturels. Bien que ce type de discrimination puisse être pratiqué à l'égard des hommes et des femmes, il ne vise en grande partie que les femmes et les filles. Malgré les changements survenus dans le monde au cours des dernières décennies pour garantir les droits des femmes et améliorer leur place dans la société, les manifestations de discrimination continuent de se manifester dans de nombreuses pratiques qui démontrent la violation généralisée des droits des femmes et cherchent à limiter leur participation au marché du travail.

Qu'est-ce que la discrimination fondée sur le genre !

La convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes définit la discrimination fondée sur le genre comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le genre dont les effets ou les fins sont d'affaiblir ou de contrecarrer la reconnaissance ou la jouissance et l'exercice par les femmes des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tout les domaines, indépendamment de leur état matrimonial et sur la base de l'égalité entre elles et les hommes »¹

La femme et les droits des hommes

Le 18 décembre 1979, l'assemblée générale des nations unies a adopté la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui est la déclaration internationale des droits des hommes. La convention est entrée en vigueur le 03 septembre 1981, après avoir été ratifiée par 20 Etats, dont la Tunisie. La convention stipule que « le plein et complet développement du tout pays, le bien-être du monde et la cause de la paix exigent la participation égale des femmes et des hommes, la participation maximale possible dans tous les domaines »².

Les droits des femmes en Tunisie et dans le monde en général reposent sur de nombreux instruments juridiques et conventions internationales soutenant la présence des femmes dans tous les secteurs vitaux du pays. Ces instruments comprennent la déclaration universelle des droits de l'homme³, la convention relative aux droits politiques de la femme⁴ et d'autres instruments appelant à la réalisation universelle de l'égalité des sexes. En plus de la constitution tunisienne⁵, qui reconnaît l'égalité de tous les citoyens et des femmes citoyennes et le code du statut personnel⁶. Malgré l'arsenal juridique national et universel protégeant les droits sociaux et économiques des femmes, des abus continuent d'être pratiqués contre elles à plusieurs niveaux.

¹<http://hrlibrary.umn.edu/arabic/CEDAW473.pdf>

²<https://news.un.org/ar/story/2019/03/1028201>

³https://www.oic-iphrc.org/ar/data/docs/legal_instruments/Basic_IHRI/775283.pdf

⁴<http://hrlibrary.umn.edu/arab/b023.html>

⁵https://www.constituteproject.org/constitution/Tunisia_2014.pdf?lang=ar

⁶<https://wrcati.cawtar.org/preview.php?type=law&ID=10>

Le manque d'égalité économique des femmes en Tunisie

Les femmes en Tunisie et dans le gouvernorat de Gafsa en particulier font face à un large éventail de barrières juridiques et sociales qui contribuent largement à une absence flagrante d'égalité économique. La catégorie des femmes au chômage qui détiennent un diplôme universitaire est particulièrement vulnérable à cette discrimination, surtout en ce qui concerne le traitement des chômeurs par le gouvernement. Cependant, plus de 50 pourcents des titulaires d'un grade universitaire sont des femmes. Bien qu'elles aient participé à toutes les formes de protestations depuis l'événement du 14 janvier les manifestations, des sit-in et des grèves de faim, ainsi qu'à toutes les batailles qui ont appelé à leur emploi et à leur dignité humaine, et ont fait l'objet de diverses formes de répression et de violences physiques et morales dans l'exercice de leur droit légitime de manifester, leur exclusion du droit à l'emploi au motif que leurs maris ont accès à des emplois gouvernementaux ne peut être qu'une forme de creusement de l'écart.



La décision d'exclure les femmes mariées du droit de participer à un concours régional a été prise par le gouverneur et pour partie au motif qu'elles avaient été mariées par des hommes travaillant dans le secteur public en violation manifeste de leur droit à l'emploi et de la consolidation la dépendance économique entre les femmes et les hommes. Une décision qui a été accueillie avec indignation par les femmes chômeurs participant à un sit-in devant le siège de gouvernorat depuis février 2019, et elles ont dénoncé la digestion de leurs droits économiques, les manifestants à éditer une pétition pour un divorce collectif. Dans ce contexte, Meryem, 37 ans, spécialiste de la conception informatique, chômeur depuis plus de 15 ans, parle : « depuis le début de notre sit-in, nous, les femmes, faisons partie intégrante de ce sit-in. Nous avons participé à tous les postes et à toutes les marches pour l'emploi. Nous avons également été battus et soumis à la violence morale des forces de sécurité »

Elle a été annoncée que les candidats ont été invités à participer au concours régional. Cependant, la décision du gouverneur de retirer toutes les femmes mariées à des hommes travaillant dans le secteur public a laissé beaucoup de colère parmi les femmes chômeurs. Meryem a exprimé sa forte objection à cette décision injuste et discriminatoire, qui a été prise sans aucune condition juridique et leur a refusé des possibilités d'emploi au niveau régional au motif que le couple travaillait, contraire à la loi Tunisienne et aux normes internationales, appelant à « l'adoption de l'âge et du nombre d'années de diplôme comme critères de base pour l'emploi afin d'assurer l'égalité des chances pour tous les chômeurs »

⁷<https://www.gulf-one.com/tunisia/.html>

Deux ans de lutte pour l'exclusion

Meryem est l'une des meilleurs de femmes manifestantes qui s'embrassent devant le siège du gouvernorat du Sud-Ouest de la Tunisie depuis plus de deux ans dans un sit-in ouvert pour leur droit au travail. Les jours de froid ne l'ont pas découragé de poursuivre leur lutte et de défendre leurs droits légitimes face aux coups et aux hoquets, dans l'espoir que le gouvernement prenne leur cause au sérieux et rétablisse les équilibres économiques de ceux qui souffrent de la pauvreté, la marginalisation et le chômage. Bien que la décision d'exclusion prise par le gouverneur soit une excuse pour offrir des possibilités d'emploi à d'autres femmes divorcées, veuves ou célibataires. D'un point de vue sociologique, elle n'est pas en deçà de la boîte de la consolidation de la dépendance économique des femmes aujourd'hui, malgré leur arrivée à un niveau académique qui leur permet. Dans ce contexte, la chercheuse sociale du centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme Mme Sonia Ben Jmii confirme que le rôle joué par les femmes, qu'elles soient productives, ou communautaires et leur statut social ne peut être en conflit avec leur droit à l'emploi, ni être exclus en tant que citoyen à part entière.

Les femmes et les filles représentent la moitié de la population mondiale et donc la moitié de son potentiel et le renforcement de leur présence dans la vie sociale et économique est une condition préalable à l'avancement des civilisations, au développement de l'économie et à l'avancement des nations.

Alors que la réalisation de l'égalité des genres dans tous les domaines est au cœur des travaux du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, l'association réitère l'appel lancé aujourd'hui pour un emploi 'égal'. Il souligne également que la réalisation de l'égalité des sexes aujourd'hui n'est pas un luxe, mais plutôt la cause d'une nation entière pour laquelle les voix et les mouvements ne sont battues en vue d'établir une culture qui croit au rôle effectif des femmes dans le développement de l'économie et l'avancement de la société.

NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DE CALCUL SCIENTIFIQUE :

À partir du mois de Mars, l'Observatoire Social Tunisien du Forum tunisien des droits économiques a adopté une nouvelle méthodologie de calcul scientifique dont voici les bases :

Définitions :

Mouvements instantanés: caractérisés par la surprise et la vitesse de mouvement résultant de la colère de la foule et de la gronde qu'elle génère mais sont limités dans le temps et l'espace. Ce type de mouvement cherche à mobiliser l'attention et la mobilisation sociale et se caractérise par leur nature pacifique, Cependant, ces mouvements varient dans les paramètres de développement de la protestation, y compris le recours à la violence.

Mouvements planifiés : mouvements qui étaient essentiellement instantanés mais qui ont évolué et développé des mécanismes d'action dans le temps et l'espace et ont pu acquérir la capacité d'organisation et de préparation d'une et chercher à développer des contre-mobilisation mais restent essentiellement pacifiques.

Ils se distinguent par leurs moyens organisationnels et leur capacité à assurer son action continue et la mobilisation pour les mêmes raisons.

Mouvements anarchiques (violents) : ce sont des mouvements qui font de la contre-violence l'un de leurs mécanismes d'action et sont souvent des réactions directes employant tous les moyens pour la confrontation et l'atteinte de leurs objectifs mais ils manquent souvent d'éléments d'organisation, de programme et de moyens clairs.

La méthodologie de Calcul :

L'unicité d'un mouvement est définie par un mode d'action, un lieu et une journée.

Une protestation se déroulant dans plusieurs lieux sera comptabilisée comme étant plusieurs mouvements.

Un mouvement ayant lieu sur plusieurs jours sera comptabilisé chaque jour.

Une protestation utilisant différentes modes d'action sera comptabilisée une fois pour chaque action.

MÉTHODOLOGIE DE VEILLE DE LA MIGRATION NON RÉGLEMENTAIRE

- Les opérations d'interception : la veille repose sur les rapports du Ministère de l'Intérieur et les déclarations du porte-parole de la Garde Nationale dans les divers médias. Dans la plupart des cas, ils n'incluent pas de données détaillées (genre, tranches d'âge, pays d'origine des migrants ...)
- Les arrivées sur les côtes européennes : Plusieurs structures émettent des données numériques sur les arrivées en Europe, comme le Haut-Commissariat pour les réfugiés, l'Organisation Internationale pour les migrations, les Ministères de l'Intérieur des pays européens et l'Agence Européenne de Surveillance des côtes. Les chiffres présentés restent approximatifs et nécessitent une mise à jour continue selon les données publiées par les structures officielles et civiles qui peuvent être édités dans des rapports ultérieurs mais qui fournissent une lecture de l'évolution et du changement de la dynamique de la migration non-réglementaire.
- Les chiffres invisibles : ce sont le nombre de migrants qui atteignent les côtes européennes sans passer par les autorités locales ou les structures internationales et ne se retrouve pas dans un recensement. Ce sont des chiffres importants et qui diffèrent selon les tactiques des réseaux des passeurs de migrants. Il comprend également des opérations de départ depuis les côtes tunisiennes qui réussissent à échapper au contrôle sécuritaire strict ou celles dont le passage est intercepté sans émettre de rapports ou sans les annoncer.